

05/01/2012 11:38:04 GMT

Le distributeur chinois des implants PIP attaque TÜV en France

PARIS, 5 janvier (Reuters) - Trois distributeurs d'implants PIP remplis avec du gel non conforme ont attaqué en justice l'organisme certificateur allemand TÜV Rheinland, a-t-on appris jeudi auprès de leur avocat.

EMI pour le Brésil, J&D Medicals pour la Bulgarie, et GF Electromedics pour l'Italie avaient lancé une procédure en décembre 2010 en vue d'un règlement à l'amiable, précise leur avocat, Me Olivier Aumaître.

L'organisme n'ayant pas répondu, les distributeurs l'ont assigné en juin 2011 devant le tribunal de commerce de Toulon aux côtés d'Allianz, l'assureur de PIP.

Une prochaine audience est prévue le 2 février, ajoute l'avocat du cabinet **Kahn** & Associés, confirmant une information du Monde, daté du 4 janvier.

Les distributeurs pour la Chine, ainsi que pour l'Equateur lui ont demandé aujourd'hui de représenter leurs intérêts, après que les distributeurs mexicain, thaïlandais et syrien aient fait de même, annonce Me Aumaître à Reuters.

"Soit TÜV a été défaillant dans sa certification et il doit en répondre judiciairement, soit TÜV a rempli ses obligations, et c'est la fiabilité du système de certification européen qui doit être remise en cause", estime Olivier Aumaître.

Des porteuses d'implants défectueux se sont retournées à l'étranger contre les distributeurs, estimant que ceux-ci sont les représentants de la marque. La certification de TÜV garantit la conformité et permet d'apposer le marquage CE sur le produit, ce qui autorise sa mise sur le marché mondial par le fabricant.

Tüv Rheinland a poursuivi PIP en février 2011, l'accusant de l'avoir trompé sur la composition de son gel de silicone. Son mandat était d'attester des procédés de fabrication de la compagnie et non des substances qu'elle utilisait, a dit son porte-parole. Pour celles-ci, elle devait s'appuyer sur l'information que lui fournissait PIP, a-t-il ajouté.

Jean-Claude Mas, le fondateur de Poly implant prothèse (PIP), a reconnu par la voix de son avocat avoir utilisé un gel non conforme dans la fabrication des implants. Jean-Claude Mas n'a par ailleurs pas l'intention de s'exprimer, a déclaré jeudi à Reuters son avocat, Me Yves Haddad. (voir)

Selon Olivier Aumaître, "il y a une contradiction de la part de TÜV à soutenir que si PIP avait soumis à son examen les mauvais implants elle s'en serait aperçue, et, dans le même temps, qu'elle n'avait pas à s'intéresser au produit de remplissage".

Le cap des 2.400 plaintes de porteuses d'implants mammaires PIP a été franchi dans l'enquête préliminaire pour des faits de "tromperie aggravée", un délit passible de quatre années d'emprisonnement et de fortes amendes, dont devront répondre les principaux cadres de la société.

Ouverte au mois de mars 2010, l'enquête a été close le 10 octobre dernier et le procès devant le tribunal correctionnel de Marseille devrait s'ouvrir en octobre prochain. Le parquet de Marseille a également ouvert une instruction judiciaire pour "blessures et homicide involontaire". (Gérard Bon, édité par Patrick Vignal)